

**SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES**

Groupement de Lamotte-Salbris
BP 5
41600 NOUAN-LE-FUZELIER

**COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU 27 JUIN 2007
A 18 HEURES**

Les membres du Bureau et de la Commission d'Appel d'Offres du S.M.I.C.T.O.M. de Lamotte-Salbris se sont réunis le 27 Juin 2007 à 18 heures dans les locaux du S.M.I.C.T.O.M. à Nouan-le-Fuzelier, sous la présidence de **Monsieur Daniel VILLE**, Président.

Date de la convocation : 15 juin 2007

Etaient présents :

Membres de la Commission d'Appel d'Offres :

Madame GUYOT, Messieurs VILLE, BUREAU, CHESNEAU, GRANDMOUGIN, LEHOUX, MENUET et TISON

Membres du Bureau :

Messieurs VILLE, BUREAU, COCHET, CHARPENTIER, LEHOUX, MENUET, PITAULT, TISON et VOVELLE.

Assistaient à la réunion : Monsieur CHAUVET, receveur
Madame PITAULT, directrice du syndicat
Monsieur AFFOUARD, responsable technique
Madame ROUSSEAU, chargée de mission communication

De manière à éviter deux réunions successives, le Bureau et la Commission d'Appel d'Offres ont été convoqués aux mêmes horaires.

- Résultat du marché tri et conditionnement des emballages ménagers pré-triés.

L'ouverture des plis concernant le marché tri ayant eu lieu le 25 juin dernier, les membres ont souhaité différer le choix du candidat permettant ainsi aux services du S.M.I.C.T.O.M. de Lamotte-Salbris d'étudier et d'analyser les offres produites par les 3 candidats qui se résument comme suit :

Au vu de la comparaison établie entre les entreprises, le **S.I.C.T.O.M. de la Champagne Berrichonne** est retenu au titre de l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base de l'option.

- Réhabilitation de la déchèterie de Selles-Saint-Denis : choix du maître d'œuvre

Comme évoqué lors du budget 2007, des travaux de réhabilitation de la déchèterie de Selles-Saint-Denis sont nécessaires.

Aussi, un appel public à la concurrence a été lancé concernant la maîtrise d'œuvre du site.

A l'issue de cette publication, 5 dossiers ont été déposés dont les propositions se résument comme suit :

Société AD2E	21 045,00 €
Cabinet RETAILLEAU	10 248,00 €
Société SAFEGE	25 412,00 €
D.D.E.A.	9 060,90 €
Cabinet	14 535,95 €

La Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse est retenue. A titre d'information, la D.D.E.A. avait été choisie comme maître d'œuvre pour la construction de la déchèterie de Theillay et pour la réhabilitation de la déchèterie de Lamotte-Beuvron.

Afin de préparer le Comité Syndical du 3 juillet prochain, il est proposé d'en étudier son ordre du jour :

I - Modifications budgétaires suite à observations de la Sous-Préfecture.

En 2006, des crédits d'investissement d'un montant de 65 200 € avaient été inscrits pour la réalisation d'une plate-forme bétonnée destinée à recevoir les bennes de déchèterie.

Pour faire face à cette dépense, un emprunt était prévu.

En fin d'année, les travaux n'ayant pas été réalisés, l'emprunt n'avait pas été contracté.

Aussi, en 2007, les travaux ont été inscrits en restes à réaliser ainsi que l'emprunt correspondant à la dépense en recettes d'investissement.

Or, les services du contrôle de légalité demandent de couvrir les restes à réaliser par une partie de l'excédent de fonctionnement. Cette éventualité obligerait à revoter le Budget Prévisionnel 2007 et à reconsidérer les taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Il est proposé d'annuler les restes à réaliser de 2006 et d'inscrire le montant des travaux en nouveaux crédits.

II - Personnels

- Suite au départ à la retraite d'un agent, il est proposé de :
 - Supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.
 - Créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

- Départ de Madame Sylvie DESJARDINS :

Monsieur VILLE informe les membres présents qu'il a été saisi d'une demande de mutation de **Madame DESJARDINS**, adjoint administratif de 1^{ère} classe.

Monsieur LEHOUX s'enquiert de cette information.

Pour des raisons personnelles, **Madame DESJARDINS** a posé sa candidature à la Communauté de Communes de Deauville et a été retenue.

D'un commun accord, la mutation de **Madame DESJARDINS** sera effective au 1^{er} septembre 2007.

Afin de pallier à son remplacement, il est proposé la création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe pour 3 mois dans l'éventualité où une personne non issue de la Fonction Publique Territoriale viendrait à postuler.

De ce fait, une fiche de poste sera transmise au Centre de Gestion pour publication.

- Reclassement des agents :

Dans le cadre de la nouvelle structure des cadres d'emplois de catégorie C, il est possible pour 3 agents techniques du syndicat de bénéficier d'un reclassement.

Pour cela, il est proposé de modifier leur poste à raison d'un par an.

C'est pourquoi au titre de l'année 2007, il convient de créer, 1 poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

- Détermination des taux de promotion

La loi de février 2007 modifie désormais les règles relatives aux avancements de grade.

Monsieur VILLE propose de fixer le taux de promotion à 100 % pour l'ensemble des grades des différents cadres d'emploi du S.M.I.C.T.O.M. de Lamotte-Salbris.

Cette proposition sera transmise pour avis au Comité Technique Paritaire.

Monsieur COCHET informe les membres présents que le Comité Technique Paritaire rend son avis sur la base de 100 % quelque soit la décision des autorités locales.

- Redevance spéciale : demande d'exonération

Cette demande concerne l'association Marthe et Marie de Béthanie située au domaine de Burtin à Nouan-le-Fuzelier.

En effet, au titre des années 2005 et 2006, le Comité Syndical avait exonéré de la redevance spéciale plusieurs associations qui jusqu'alors étaient soumises à la fois à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et à la Redevance Spéciale.

➤ Désignation d'un délégué

L'élection d'un nouveau bureau en début d'année impose la désignation d'un élu pour représenter le S.M.I.C.T.O.M. de Lamotte-Salbris au sein des instances du CNAS.

➤ Ouverture d'une ligne de trésorerie

Le versement du FCTVA en fin d'exercice voir même sur l'exercice suivant pose des difficultés de trésorerie.

Aussi, il est proposé d'ouvrir une ligne de trésorerie. Des banques seront contactées à cet effet.

Monsieur CHAUVET attire l'attention sur le fait que le S.M.I.C.T.O.M. se voit désormais contraint aux reversements de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères par les 4 Communautés de Communes et qu'il arrive que des retards dans ces versements se traduisent par une gêne dans la trésorerie du syndicat.

➤ **Monsieur VILLE** déplore le refus des médecins agréés pour effectuer des contrôles pendant les périodes de maladie des agents.

➤ Les Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux

Les services du S.M.I.C.T.O.M. travaillent à nouveau sur la mise en place de collecte des D.A.S.R.I dans la mesure où l'ordre des pharmaciens a refusé de collecter ce type de déchets dans les officines.

➤ La réunion des syndicats du Loir-et-Cher s'est tenue le 7 juin dernier dans les locaux de Nouan-le-Fuzelier. Cette réunion a été une nouvelle fois riche en échanges et en débats.

➤ **Monsieur VILLE** informe qu'un chauffeur du syndicat a eu une nouvelle fois un accident qui s'est traduit par des dégâts relativement importants sur le véhicule.

Face aux problèmes d'absentéisme et aux incidents répétés, il est envisagé d'examiner l'octroi du régime indemnitaire en tenant compte de l'assiduité et le temps de présence des agents.

➤ Depuis avril, la société Sepchat ne reprend plus les pneus.

En effet, Aliapur, organisme chargé de collecter et de traiter les pneus usagés, se désengage par rapport aux pneus collectés en déchèterie prétextant une mauvaise qualité de ces derniers.

De ce fait, une information a été communiquée aux gardiens afin de ne plus accepter les pneus en déchèterie.

Monsieur BUREAU s'inquiète pour l'avenir quant au fait que les pneus risquent d'être déposés dans la nature.

D'une manière générale les pneus collectés sont des déchets historiques.

➤ Il est procédé actuellement au nettoyage de l'ensemble des 207 colonnes du S.M.I.C.T.O.M. de Lamotte-Salbris.

➤ **Laetitia MOROT** a débuté ses animations scolaires et dès la rentrée 2007, celles-ci seront proposées à l'ensemble des écoles primaires du syndicat.

➤ **Monsieur VOVELLE** évoque le problème lié aux odeurs gênantes qui se dégagent de la benne métaux située dans la déchèterie de Ménestreau-en-Villette dues aux eaux stagnantes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.